

Réf: Dossier N° : 54927

AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « SUBLIME TRANSPORT CORPORATION » en abrégé «
S.T.C »**

Siège social : ABIDJAN - TREICVILLE ARRAS 3, 05 BP 1233 ABJ 05

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19 Sept 2018 reçus par Me KOUAME KOFFI A., Notaire, enregistrés au CEPICI, le 28 Sept 2018, il a été constitué une SAS aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SUBLIME TRANSPORT CORPORATION » en abrégé « S.T.C ».

Objet: le transport de personnes et de marchandises;l'achat et la vente de véhicules neuf et d'occasion ;le transfert d'argent, de courriers et colis ;l'import-export de pièces détachées ;la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe ;

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - TREICVILLE ARRAS 3, 05 BP 1233 ABJ 05

Président : Monsieur CISSE MOHAMED LAMINE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25729 du 28/09/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépot au greffe: n°23154 du 28/09/2018

